

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1774

22 septembre 2006

SOMMAIRE

Acadi Cado and Printing, S.à r.l., Luxembourg . . .	85145	Lahor Holding S.A., Luxembourg	85118
Altaire S.A., Luxembourg	85113	Lai Fu Cis (Luxembourg) S.A., Luxembourg	85123
Arc Constructions S.A., Kehlen	85122	Marsh Management Services Luxembourg S.A., Luxembourg	85111
Armando et Isabel, S.à r.l., Sandweiler	85122	Massena Holding S.A., Luxembourg	85118
AS Tower, S.à r.l., Ingeldorf	85112	Massena Holding S.A., Luxembourg	85118
Au 223 S.C.I., Strassen	85108	Meigerhorn Properties, S.à r.l., Luxembourg	85140
Babar S.A.H, Luxembourg	85132	Moon Stone International Investment S.A., Luxembourg	85106
Balu Holding S.A., Luxembourg	85124	NextPharma Technologies S.A., Luxembourg	85106
Belle Rose, S.à r.l., Luxembourg	85139	Nic Schilling et Fils, S.à r.l., Fischbach	85120
Belle Rose, S.à r.l., Luxembourg	85139	Nile S.A., Luxembourg	85146
Belle Rose, S.à r.l., Luxembourg	85139	OCM Cineplex Galaxy, S.à r.l., Luxembourg	85136
Benvest S.A.H., Luxembourg	85122	OCM Cineplex Galaxy, S.à r.l., Luxembourg	85138
Berlys Fashion S.A., Luxembourg	85121	Odilon S.A., Luxembourg	85122
Boscolo International S.A., Luxembourg	85146	Onetex Ltd S.A., Luxembourg	85131
Boscolo International S.A., Luxembourg	85146	P.M.C. Agence Textile, S.à r.l., Luxembourg	85123
Bruisend S.A., Luxembourg	85117	Pan European Distribution S.A., Luxembourg	85138
Bussy S.A., Luxembourg	85111	Pertineo S.A., Luxembourg	85130
Carlease Luxembourg S.A., Luxembourg	85108	PharmaTech Services (Luxembourg) S.A., Luxembourg	85106
CCP II Düsseldorf, S.à r.l., Luxembourg	85132	Pontet Investment S.A., Luxembourg	85125
CCP II Düsseldorf, S.à r.l., Luxembourg	85135	Q.E.I.C., Quilvest European Investment Corp. S.A., Luxembourg	85138
Cinsa S.A., Luxembourg	85108	Quilvest Europe S.A., Luxembourg	85136
Compagnie Générale de Participations S.A., Luxembourg	85136	Reckinger Alfred S.A., Esch-sur-Alzette	85106
Compagnie Internationale de Trading de Luxembourg S.A., Luxembourg	85131	Reckinger Alfred S.A., Esch-sur-Alzette	85107
d2lab S.A., Luxembourg	85111	SelvaFinance AG, Luxembourg	85121
E.B. Trans S.A., Wandhaf-Cap	85123	Société d'Exploitation Ferroviaire S.A., Luxembourg	85131
Eagle Energy Group S.A., Luxembourg	85121	Société Financière d'Octobre S.A., Luxembourg	85135
Elaco Holding S.A., Luxembourg	85138	Société Internationale de Restauration Routière S.A., Luxembourg	85131
Encre S.A., Luxembourg	85121	Stena (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	85114
Erkada S.A., Luxembourg	85111	Stena (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	85117
Facara S.A.H., Luxembourg	85151	Strike Club Management (Europe) S.A., Luxembourg	85124
Facara S.A.H., Luxembourg	85152	V-Lux S.A., Luxembourg	85119
Fianchetto S.A., Luxembourg	85124	V-Lux S.A., Luxembourg	85120
Fibaume S.A., Luxembourg	85118	Vakraly S.A.H., Luxembourg	85118
Fiduciaires Réunies Luxembourgeoises S.A., Derenbach	85139	Victoria Iboma Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	85113
GE Holdings Luxembourg & Co, S.à r.l., Luxembourg	85135	Vivalux S.A.H., Luxembourg	85136
Gravey S.A.H., Luxembourg	85132		
Helpack S.A.H., Luxembourg	85135		
Kiwinter S.A.H., Luxembourg	85123		

PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 19.345.490,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 76.151.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Statutaire datée du 30 juin 2006 que :

- Le mandat du Commissaire aux Comptes actuel, PricewaterhouseCoopers est renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui délibérera sur les comptes au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

R.P. Pels.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07130. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075766.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

NextPharma TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 12.101.826,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 74.367.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Statutaire datée du 30 juin 2006 que:

- Le mandat du Commissaire aux Comptes actuel, PricewaterhouseCoopers est renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui délibérera sur les comptes au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

R.P. Pels.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07124. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075768.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

MOON STONE INTERNATIONAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 112.073.

—
Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 30 juin 2006

Au Conseil d'Administration de MOON STONE INTERNATIONAL INVESTMENT S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et ce avec effet au 3 juillet 2006.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03630. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075810.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

RECKINGER ALFRED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4141 Esch-sur-Alzette, 98, rue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 58.084.

L'an deux mille six, le treize juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RECKINGER ALFRED S.A., avec siège social à L-4141 Esch-sur-Alzette, 98, rue Victor Hugo,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 58.084,

constituée sous la dénomination de ALFRED RECKINGER S.A., aux termes d'un acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 janvier 1997, publié au Mémorial C, numéro 269 du 2 juin 1997,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire à Esch-sur-Alzette, en date du 9 octobre 2003, publié au Mémorial C, numéro 900 du 8 mai 2006,

dont le capital social a été converti en euros aux termes d'une assemblée générale sous seing privé tenue en date du 2 octobre 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial C, numéro 341 du 1^{er} mars 2002.

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Monsieur Michel Reckinger, ingénieur, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Paul Reckinger, employé privé, demeurant à Ehlinge.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Marc Federmeyer, employé privé, demeurant à Mamer.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

a) Augmentation du capital de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-), par incorporation des réserves, sans émission d'actions nouvelles, par augmentation de la valeur nominale des actions pour la porter de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) à deux cent cinquante euros (EUR 250,-);

b) Modification afférente de l'article 3 des statuts;

c) Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-), par incorporation des réserves.

Cette augmentation se fait sans émission d'actions nouvelles, par augmentation de la valeur nominale des actions pour la porter de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) à deux cent cinquante euros (EUR 250,-).

Il résulte du bilan arrêté au 31 décembre 2005 que les réserves sont suffisantes.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède le premier alinéa de l'article trois (3) des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune.»

Frais

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, passé à Belvaux, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Reckinger, J.-P. Reckinger, M. Federmeyer, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 juillet 2006, vol. 918, fol. 90, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 juillet 2006.

F. Kessler.

(078152.3/219/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

RECKINGER ALFRED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4141 Esch-sur-Alzette, 98, rue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 58.084.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 13 juillet 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 juillet 2006.

F. Kessler.

(078153.3/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

CINSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 66.583.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 30 juin 2006

Au Conseil d'Administration de CINSA S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et ce avec effet au 3 juillet 2006.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02559. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075814.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

CARLEASE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 31.066.

Extrait des résolutions prises par écrit par le conseil d'administration en date du 2 juin 2006

Le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

Deuxième résolution

Transfert du siège social de la société:

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS01046. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075817.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

AU 223 S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8011 Strassen, 223, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg E 3.172.

STATUTS

L'an deux mille six, le onze juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- 1) Madame Danielle Funk, agent immobilier, demeurant à L-4991 Sanem, 61, Cité Schmiedenacht.
- 2) Monsieur Christian Ponsar, agent immobilier, demeurant à B-6700 Arlon, 28, rue de Neufchateau.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société civile qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la location et la mise en valeur du propre patrimoine immobilier, sans toutefois se livrer a des activités d'intermédiaire professionnel.

Elle pourra cautionner toutes opérations relatives au crédit objet et/ou pouvant le favoriser.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner dans les six premiers mois de l'exercice avec effet au 31 décembre. Cette dénonciation devra sous peine de nullité être faite par lettre recommandée à la poste.

Le ou les associés restant auront le droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les éléments de l'état de situation serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 3. La société prend la dénomination de AU 223 S.C.I.

Art. 4. Le siège social est établi à Strassen.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à cinq mille (EUR 5.000,00) euros représenté par 100 parts sociales de cinquante (EUR 50,00) euros chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Madame Danielle Funk, prénommée.	50 parts sociales
2) Monsieur Christian Ponsar, prénommé	50 parts sociales
Total	100 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de cinq mille (EUR 5.000,00) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés au prix accepté entre eux. La cession se fait conformément aux dispositions de l'article 1690 nouveau du Code Civil.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés, ces derniers, en cas de refus d'agrément, s'obligent à reprendre les parts moyennant paiement de leur valeur de marché. Cet accord n'est pas nécessaire si la transmission en cas de mort est faite par voie de succession au conjoint survivant ou aux héritiers réservataires. Si aucun accord n'est trouvé entre les différentes parties en ce qui concerne la valeur de la part sociale ou des parts sociales concernées, celle-ci sera déterminée sur base d'une expertise. Dans pareil cas chaque partie désignera expert qui nommeront un troisième expert destiné à les départager en cas de désaccord sur valeur de la ou des parts sociales.

Si le ou les associés restant ne veulent cependant pas acquérir les parts sociales destinées à la vente respectivement transmises à un héritier qui n'est ni conjoint survivant, ni héritier réservataire, ils peuvent désigner un tiers agréé par eux pour la reprise des parts sociales proposées à la vente respectivement transmises par voie de succession selon des dispositions de l'alinéa précédent.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé ou de refus de désignation un tiers agréée par eux pour la reprise des parts sociales proposées à la vente respectivement transmises par voie de succession.

Art. 7. Chaque part donne droit à la propriété sociale et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs les associés sont tenus des dettes de la société chacun dans la proportion de nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société les associés sont tenus de ces dettes conformément aux dispositions de l'article 1863 du Code Civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les associés essayeront dans la mesure du possible d'obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens lui appartenant.

Art. 9. La société n'est pas dissoute par le décès d'un des associés.

L'incapacité, la faillite la liquidation judiciaires ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettent pas fin à la société. Elle continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'incapacité, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les co-propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés pour faire valoir leurs droits.

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants représenteront la société tant en justice que vis-à-vis de tiers.

Art. 11. Les associés se réunissent en assemblée générale chaque fois que les affaires de la société ou les associés représentant un quart du capital le requièrent.

Art. 12. Les convocations aux assemblées ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés quinze jours au moins à l'avance avec indication de l'ordre du jour.

L'assemblée pourra même se réunir sur simple convocation verbale et sans délai, si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

L'assemblée ne pourra délibérer que si au moins la moitié des parts émises est présente ou représentée.

Lorsque l'assemblée générale est appelée à délibérer dans les cas prévus à l'article 16 ci-après, elle doit être composée au moins de trois quarts des associés représentant les trois quarts de toutes les parts.

Si ces conditions ne sont pas remplies l'assemblée est convoquée à nouveau et elle délibère valablement, quelque soit le nombre des associés et des parts qu'ils représentent, mais uniquement sur les points ayant figuré à l'ordre du jour de la première réunion.

Art. 14. Toutes les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents, sauf ce qui est stipulé aux articles 13 alinéa 2 et 16 où les décisions devront être prises à la majorité des trois quarts.

Art. 15. L'assemblée générale ordinaire annuelle entend le rapport de la gérance, discute, approuve ou redresse les comptes.

Elle autorise tous actes excédant les pouvoirs du ou des gérants. Elle nomme les gérants et fixe leurs pouvoirs, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

Art. 16. L'assemblée générale statuera à la majorité des trois quarts des parts émises sur les propositions de modification des statuts, notamment d'augmentation ou de réduction du capital social et de la division afférente en parts sociales, de dissolution, de fusion ou de scission ou de transformation en société de toute autre forme, d'extension ou de restriction de l'objet social.

Art. 17. Les délibérations des assemblées sont consignées sur un registre spécial signé par les associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre 2006.

La gérance établira au 31 décembre de chaque exercice un état de situation contenant la liquidation du passif et de l'actif de la société.

Les produits nets de la société, constatés par l'état de situation annuelle, déduction faite des frais généraux, des charges sociales et des amortissements constituent le bénéfice net.

Ce bénéfice, sauf la partie qui serait mise en réserve par l'assemblée générale ordinaire, sera distribué entre les associés proportionnellement au nombre de parts possédées par chacun d'eux.

Art. 19. Toutes contestations éventuelles, qui peuvent s'élever entre associés ou entre la société et un associé ou ayant-droit d'associé au sujet des affaires sociales pendant le cours de la société, ou de sa liquidation, sont soumises à la juridiction du Grand-Duché de Luxembourg dont seuls les tribunaux sont compétents.

A cette fin, tout associé ou ayant-droit d'associé doit faire élection de domicile au siège de la société. A défaut de pareille élection de domicile toutes assignations, significations sont valablement faites au parquet du tribunal d'arrondissement du siège social de la société.

Dispositions générales

Art. 20. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil ainsi que les dispositions de la loi modifiée du 15 août 1915 sur les sociétés trouvent leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ sept cents euros (700,00 EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est fixé à L-8011 Strassen, 223, route d'Arlon / Coin rue de l'Eglise.

2. Le nombre de gérants est fixé à deux:

L'assemblée nomme comme gérants pour une durée indéterminée: Madame Danielle Funk, prénommée et Monsieur Christian Ponsar, prénommé.

3. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour engager la société par leurs signatures conjointes dans le cadre de l'objet social, de faire tous actes de disposition ou d'administration, y compris ceux de donner hypothèque et mainlevée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Funk, Ch. Ponsar, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, vol. 28CS, fol. 100, case 1. – Reçu 50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 juillet 2006.

P. Bettingen.

(075502.3/202/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 26.129.

Extrait des résolutions prises par écrit par le conseil d'administration en date du 2 juin 2006

Le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

Deuxième résolution

Transfert du siège social de la société:

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS01057. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075818.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

BUSSY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 58.503.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07709, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGA SERVICES

Administrateur

Signature

(075845.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

ERKADA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 59.367.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07723, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGA SERVICES / N. Schmitz

Administrateur / Administrateur

Signature / -

(075846.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

d2lab S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 117.401.

Constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 2 juin 2006, non encore publié au Mémorial, Recueil C.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 juin 2006 que Monsieur Rodolphe Briet, entrepreneur, né à Saint-Etienne (France) le 28 juin 1972 et demeurant à F-75016 Paris, 26, rue Poussin est élu Président et Administrateur-Délégué du Conseil d'Administration de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011 et avec le pouvoir de signature individuelle.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09623. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075982.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

AS TOWER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9160 Ingeldorf, 34, route d'Ettelbruck.

R. C. Luxembourg B 117.713.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le dix juillet.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch.

Ont comparu:

Monsieur Marc Haentges, commerçant, né à Luxembourg le 23 juin 1964, matricule n° 1964 06 23 155 et son épouse Madame Mariette Wickler, commerçante, née à Ettelbruck le 16 mai 1966, matricule n° 1966 05 16 320 demeurant ensemble à L-9161 Ingeldorf, 7, rue Prince Guillaume.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'achat et la location d'immeubles, ainsi que toutes les activités qui se rattachent directement et indirectement à son objet principal.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de AS TOWER, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Ingeldorf.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400,-) euros représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre (124,-) euros chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit par:

Monsieur Marc Haentges, prénommé, cinquante parts sociales	50
Madame Mariette Wickler, prénommée, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille quatre cents (12.400,-) euros se trouve dès à présent à la disposition de la société.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des autres associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires survivants. En toute hypothèse les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans six mois à partir du jour de la dénonciation, à peine de forclusion.

Art. 10. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 13. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Les pouvoirs du ou des gérants sont déterminés par l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Exceptionnellement le premier exercice commence ce jour pour finir le trente et un décembre deux mille six.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Réunion des associés

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

L'assemblée nomme gérant Monsieur Marc Haentges, prénommé.

L'assemblée nomme gérante Madame Mariette Wickler, prénommée.

La société est valablement engagée par la signature individuelle d'un des deux gérants.

Le siège est établi à L-9160 Ingeldorf, 34, route d'Ettelbruck.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de sa constitution, s'élève à environ mille (1.000,-) EUR.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeure, tous ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Haentges, M. Wickler, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 11 juillet 2006, vol. 618, fol. 67, case 8. – Reçu 62 euros.

Le Receveur (signé): Siebenaler.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 18 juillet 2006.

F. Unsen.

(971210.3/234/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 juillet 2006.

ALTAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 45.147.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07730, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGA SERVICES

Administrateur

Signature

(075847.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

VICTORIA IBOMA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 95.891.

Suite aux décisions de l'Associé Unique prises en date du 8 février 2006, Monsieur Jean Fell, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et Monsieur Cornélius Bechtel, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg ont été nommés, pour une durée indéterminée, aux fonctions de gérant de la société en remplacement de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. et de MONTEREY SERVICES S.A.

Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur Jean Fell, Gérant;

- Monsieur Cornelius Bechtel, Gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2006.

Pour VICTORIA IBOMA LUXEMBOURG, S.à r.l.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06502. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075878.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

STENA (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 79,444,000.-.

Registered office: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 104.173.

In the year two thousand and six, on the thirtieth day of June.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

STENA A.B. (Publ), a company incorporated under the laws of Sweden, with registered office at Masthuggskajen, SE-405 19 Gothenburg, Sweden, registered with the Trade and Company Register of Gothenburg under the number 556001-0802,

here represented by Maître Sonja Streicher, Avocat, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

by virtue of a proxy under private seal given on June 30, 2006.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

It results from a shareholder's resolution taken on 14 June 2006 by STENA A.B. (Publ) acting as the shareholder of STENA INTERNATIONAL B.V., being at the time sole member of the company STENA (LUXEMBOURG), S.à r.l., a limited liability company having its registered office in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 104.173, incorporated by a deed received by the undersigned notary, on November 15, 2004, published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C*, number 81 on January 28, 2005, these articles of association having been amended by a deed received by the undersigned notary on December 6, 2004, published in the *Mémorial C*, number 220 on March 3, 2005, (hereinafter referred to as «the Company»), that STENA INTERNATIONAL B.V. distributed all its corporate units in the Company, i.e. three million one hundred seventy-seven thousand seven hundred and sixty (3,177,760) corporate units with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to its sole shareholder STENA A.B. (Publ) as an interim dividend.

It results from a certificate dated 30 June 2006 signed by Mr Stephen Robert Clarkson, A Manager of the Company, that the transfer of the three million one hundred seventy-seven thousand seven hundred and sixty (3,177,760) corporate units in the Company with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each and the related change of the sole member of the Company have been duly notified to the Company.

A copy of the shareholder's resolution and the certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

I. Consequently, such appearing party is the sole member of the Company.

II. The proxyholder, acting as here above stated, requested the notary to act the following resolutions of the sole member:

First resolution

The sole member resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of thirty-nine million seven hundred and fifty-five thousand one hundred Euro (EUR 39,755,100.-) so as to bring it from its present amount of seventy-nine million four hundred forty-four thousand Euro (EUR 79,444,000.-), represented by three million one hundred seventy-seven thousand seven hundred and sixty (3,177,760) corporate units with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to an amount of one hundred and nineteen million one hundred and ninety-nine thousand one hundred Euro (EUR 119,199,100.-), represented by four million seven hundred sixty-seven thousand nine hundred and sixty-four (4,767,964) corporate units with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, by the creation and issue of one million five hundred and ninety thousand two hundred and four (1,590,204) new corporate units with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, including the payment of a unit premium amounting to a total of three hundred and fifty-seven million seven hundred and ninety-five thousand nine hundred Euro (EUR 357,795,900.-), corresponding approximately to an amount of two hundred and twenty-five Euro (EUR 225.-) per new unit.

Second resolution

The sole member resolves to issue one million five hundred and ninety thousand two hundred and four (1,590,204) new corporate units with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing corporate units and to issue a unit premium amounting to a total of three hundred and fifty-seven million seven hundred and ninety-five thousand nine hundred Euro (EUR 357,795,900.-), corresponding approximately to an amount of two hundred twenty-five Euro (EUR 225.-) per unit.

Subscription and payment

There now appears M^e Sonja Streicher, previously named, acting in her capacity as duly appointed attorney in fact of STENA A.B. (Publ), pre-qualified.

The prenamed STENA A.B. (Publ), represented as hereabove stated, declares to subscribe for one million five hundred and ninety thousand two hundred and four (1,590,204) new corporate units with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, with an unit premium amounting to three hundred and fifty-seven million seven hundred and ninety-five thousand nine hundred Euro (EUR 357,795,900.-) and to make payment in full for such new corporate units and the unit premium by a contribution in kind consisting in all the shares (i.e. one hundred seven thousand eight hundred and

seven (107,807)) in the Dutch company STENA INTERNATIONAL B.V., with registered office at Schiphol Boulevard 237, 1118 BH Luchthaven Schiphol, The Netherlands, representing all its share capital.

A valuation report has been drawn-up by the Board of Managers of the Company, on June 30, 2006, wherein the one hundred seven thousand eight hundred and seven (107,807) contributed shares of STENA INTERNATIONAL B.V. have been described and valued.

The proxyholder, acting as here above stated, produces that report, the conclusion of which is as follows:

«Therefore, the Board of Managers is of the opinion that the value of the contribution in kind as described above in exchange of the 1,590,204 New Units in the Company, will be equal to a total amount of EUR 397,551,000.- (three hundred and ninety-seven million five hundred and fifty-one thousand Euro), including a total unit premium of EUR 357,795,900.- (three hundred and fifty-seven million seven hundred and ninety-five thousand nine hundred Euro), which will correspond at least to the value of the New Units to be issued, and that, accordingly, the Company may issue a total of 1,590,204 New Units of EUR 25.- (twenty-five Euro) each to the Subscriber.

In addition, legal representatives of STENA INTERNATIONAL B.V. have confirmed orally and will confirm in writing by June 30, 2006, that between the date of the balance sheet, i.e. March 31, 2006, and the date of the capital increase of the Company, no major changes have occurred reducing the present valuation.»

The report, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

It results from a contribution agreement dated June 30, 2006, duly signed between STENA A.B. (Publ) and the Company, that all the one hundred seven thousand eight hundred and seven (107,807) shares of STENA INTERNATIONAL B.V. have been transferred to the Company.

The contribution agreement, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Thereupon, the sole member resolves to accept the said subscription and payment and to issue and allot the one million five hundred and ninety thousand two hundred and four (1,590,204) fully paid-up additional corporate units to the said subscriber STENA A.B. (Publ).

Third resolution

The sole member resolves to amend the first paragraph of Article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the capital increase resolved pursuant the above resolutions.

Consequently, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is replaced by the following text:

«The corporate capital is set at hundred and nineteen million hundred and ninety-nine thousand hundred Euro (EUR 119,199,100.-), represented by four million seven hundred sixty-seven thousand nine hundred and sixty-four (4,767,964) corporate units having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Declarations, Expenses

Insofar as the contribution in kind results in STENA (LUXEMBOURG), S.à r.l., a company incorporated in the European Community (Grand Duchy of Luxembourg) acquiring all the shares of STENA INTERNATIONAL B.V., a company incorporated in the European Community (The Netherlands), the Company refers to article 4-2 of the law dated December 29, 1971, which provides for capital contribution exemption.

The expenses, costs, fees and outgoings borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately six thousand five hundred Euro (EUR 6,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version.

On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, acting as here above stated, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente juin.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

STENA A.B. (Publ), une société constituée sous les lois de la Suède, avec siège social à Masthuggskajen, SE-405 19 Göteborg, Suède, inscrite au Registre de Commerce de Göteborg sous le numéro 556001-0802,

ici représentée par Maître Sonja Streicher, Avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 juin 2006.

Ladite procuration, après avoir été signée *ne varietur* par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui.

Il résulte d'une décision d'actionnaire prise en date du 14 juin 2006 par STENA A.B. (Publ) en sa qualité d'actionnaire de la société STENA INTERNATIONAL B.V., cette dernière étant à ce moment l'associée unique de la société STENA (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.173, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 novembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associa-

tions C, numéro 81 du 28 janvier 2005, ces statuts ayant été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 décembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 220 du 3 mars 2005, (ci-après «la Société»), que STENA INTERNATIONAL B.V. a distribué toutes ses participations dans la Société, c.à.d. trois millions cent soixante-dix-sept mille sept cent soixante (3.177.760) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à son associée unique STENA A.B. (Publ) sous forme de dividende intérimaire.

Il résulte d'un certificat daté du 30 juin 2006 signé par Monsieur Stephen Robert Clarkson, Gérant A de la Société, que le transfert des trois millions cent soixante-dix-sept mille sept cent soixante (3.177.760) parts sociales dans la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et le changement d'associé unique y relatif ont été dûment notifiés à la Société.

Une copie de la décision d'actionnaire et le certificat, après avoir été signés ne varietur par la mandataire et par le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte et seront soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

I. Par conséquent, la personne comparante est l'associée unique de la Société.

II. La mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes de l'associée unique:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de trente-neuf millions sept cent cinquante-cinq mille cent euros (EUR 39.755.100,-), pour le porter de son montant actuel de soixante-dix-neuf millions quatre cent quarante-quatre mille euros (EUR 79.444.000,-), représenté par trois millions cent soixante-dix-sept mille sept cent soixante (3.177.760) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, au montant de cent dix-neuf millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent euros (EUR 119.199.100,-), représenté par quatre millions sept cent soixante-sept mille neuf cent soixante-quatre (4.767.964) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par la création et l'émission d'un million cinq cent quatre-vingt-dix mille deux cent quatre (1.590.204) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, comprenant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois cent cinquante-sept millions sept cent quatre-vingt-quinze mille neuf cents euros (EUR 357.795.900,-), correspondant approximativement à un montant de deux cent vingt-cinq euros (EUR 225,-) par nouvelle part sociale.

Deuxième résolution

L'associée unique décide d'émettre un million cinq cent quatre-vingt-dix mille deux cent quatre (1.590.204) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, et d'émettre une prime d'émission d'un montant total de trois cent cinquante-sept millions sept cent quatre-vingt-quinze mille neuf cents euros (EUR 357.795.900,-), correspondant approximativement à un montant de deux cent vingt-cinq euros (EUR 225,-) par part sociale.

Souscription et libération

Ensuite intervient Maître Sonja Streicher, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire spécial, dûment mandatée par la société STENA A.B. (Publ), préqualifiée.

La prénommée STENA A.B. (Publ), représentée comme ci-avant indiqué, déclare souscrire aux un million cinq cent quatre-vingt-dix mille deux cent quatre (1.590.204) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, avec une prime d'émission d'un montant de trois cent cinquante-sept millions sept cent quatre-vingt-quinze mille neuf cents euros (EUR 357.795.900,-) et entièrement libérer ces nouvelles parts sociales et la prime d'émission par un apport en nature de toutes les actions (c.à.d. cent sept mille huit cent sept (107.807)) de la société hollandaise STENA INTERNATIONAL B.V., ayant son siège social à Schiphol Boulevard 237, 1118 BH Luchthaven Schiphol, Pays-Bas, représentant l'intégralité de son capital social.

Un rapport d'évaluation a été émis par le Conseil de Gérance de la Société, le 30 juin 2006, dans lequel les cent sept mille huit cent sept (107.807) actions de la société STENA INTERNATIONAL B.V. apportées ont été décrites et évaluées.

La mandataire, agissant ès dites qualités, remet le rapport dont la conclusion est la suivante:

«Par conséquent, le Conseil de Gérance est d'avis que la valeur de l'apport en nature tel que décrit ci-dessus en contrepartie des 1.590.204 Nouvelles Parts Sociales de la Société, sera égale à un montant total d'EUR 397.551.000,- (trois cent quatre-vingt-dix-sept millions cinq cent cinquante et un mille euros), comprenant une prime d'émission totale d'EUR 357.795.900,- (trois cent cinquante-sept millions sept cent quatre-vingt-quinze mille neuf cents euros), qui correspondra au moins à la valeur des Nouvelles Parts Sociales à émettre, et que, donc, la Société peut émettre un total de 1.590.204 Nouvelles Parts Sociales d'EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune au Souscripteur.

De surcroît, des représentants légaux de STENA INTERNATIONAL B.V. ont confirmé oralement, et confirmeront par écrit jusqu'au 30 juin 2006, qu'entre la date du bilan, c.à.d. le 31 mars 2006, et la date de l'augmentation du capital de la Société, aucun changement majeur entraînant une réduction de la présente évaluation n'a eu lieu.»

Le rapport, après avoir été signé ne varietur par la mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte et sera soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte d'une convention d'apport dûment signée en date du 30 juin 2006 entre STENA A.B. (Publ) et la Société que toutes les cent sept mille huit cent sept (107.807) actions de STENA INTERNATIONAL B.V. ont été transférées à la Société.

La convention d'apport, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Sur quoi, l'associée unique décide d'accepter lesdits souscription et paiement et d'émettre et d'attribuer les un million cinq cent quatre-vingt-dix mille deux cent quatre (1.590.204) parts sociales additionnelles entièrement libérées audit souscripteur STENA A.B. (Publ).

Troisième résolution

L'associée unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital décidée d'après les résolutions ci-dessus.

Par conséquent, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

«Das Gesellschaftskapital ist auf einhundertneunzehn Millionen einhundertneunundneunzigtausendeinhundert Euro (119.199.100,-) eingeteilt in vier Millionen siebenhundertsiebenundsechzigtausendneunhundertvierundsechzig (4.767.964) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert zu je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro) festgelegt.»

Déclarations, Frais

Dans la mesure où l'apport en nature consiste en STENA (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société constituée dans l'Union européenne (Grand-Duché de Luxembourg), qui acquiert toutes les parts sociales de STENA INTERNATIONAL B.V., une société constituée dans l'Union européenne (Pays-Bas), la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exemption du droit d'apport.

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

A la demande de cette même comparante, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture étant faite à la mandataire, agissant ainsi qu'il a été dit, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état civil et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Streicher, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, vol. 154S, fol. 37, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 juillet 2006.

T. Metzler.

(073787.3/222/220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

STENA (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 79.444.000,-.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 104.173.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 juillet 2006.

T. Metzler.

(073790.3/222/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

BRUISEND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 83.787.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 21 février 2006

Résolutions

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de ratifier la résolution suivante:

1. L'Assemblée Générale accepte les démissions de leurs postes d'Administrateurs des sociétés UVENSIS S.A. et QUESTINA S.A.

2. L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement aux postes d'Administrateurs Monsieur Gérard Witters, demeurant rue du Camp Schoppach, B-6700 Arlon, et Monsieur Christian Van Brussel, demeurant 48, rue Kellerman, F-57000 Metz. Les mandats attribués courront jusqu'à l'assemblée Générale à tenir en 2011.

3. L'Assemblée Générale décide de nommer au poste d'Administrateur-délégué de Monsieur Christian Van Brussel, demeurant 48, rue Kellerman, F-57000 Metz. Le mandat attribué courra jusqu'à l'assemblée Générale à tenir en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04327. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(076002.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

85118

VAKRALY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 35.849.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07736, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGA SERVICES

Administrateur

Signature

(075848.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

MASSENA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 40.777.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07740, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(075849.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

MASSENA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 40.777.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07753, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(075850.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

FIBAUME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 66.447.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07762, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G A SERVICES

Administrateur

Signature

(075852.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

LAHOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 109.073.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07782, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G A SERVICES

Administrateur

Signature

(075862.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

V-LUX S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2212 Luxembourg, 21, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 114.032.

In the year two thousand and six, on the fifteenth day of June.
Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Gustave Stoffel, licencié en administration et gestion, residing in Luxembourg, acting as representative of the Board of Directors of V-LUX S.A., a Luxembourg joint stock company (société anonyme), having its registered office at 21, rue de Nassau, L-2212 Luxembourg, registration with the trade register Luxembourg section B number 114.032, pursuant to a resolution of the Board of Directors of the Company as said here after.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1.- The Company has been incorporated by deed dated December 8th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 841 of the 27th of April 2006.

2. The subscribed share capital (hereinafter, the «Subscribed Capital») of the Company is currently set at EUR 41,720.- (forty-one thousand seven hundred twenty Euro), represented by 4,172 (four thousand one hundred seventy-two) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each.

3.- Pursuant to Article 6.1 of the Articles of Association of the Company, the authorised share capital is set at EUR 250,000.- (two hundred fifty thousand Euro), which shall be represented by 25,000 (twenty-five thousand) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each.

The Board of Directors is authorized, from the date of incorporation and until the 8th day of December 2010 included, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital.

4.- Through its resolution dated June 12th, 2006, the Board has resolved:

- to waive the preferential subscription rights of the shareholders where necessary, and
- to increase the share capital of the Company by EUR 6,380.- (six thousand three hundred eighty Euro), so as to raise it from its present amount to EUR 48,100.- (forty-eight thousand one hundred Euro) by the issue of 638 (six hundred thirty-eight) new shares having a par value of EUR 10.- (ten Euro) each, on payment of a share premium amounting globally to EUR 43,620.- (forty-three thousand six hundred twenty Euro).

Thereupon the Board of Directors decides to admit to the subscription of the new shares by an investor detailed on the list here-annexed.

The subscriber, duly represented declared to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash as well as the entire share premium, so that the company had at its free and entire disposal the amount of EUR 50,000.- (fifty thousand Euro) as was certified to the undersigned notary.

5.- As a consequence of this increase of capital, the first paragraph of Article 5 of the Articles of Association of the Company is amended and now reads as follows:

«5.1 The subscribed capital is set at EUR 48,100.- (forty-eight thousand one hundred Euro), represented by 4,810 (four thousand eight hundred and ten) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each, carrying one voting right in the general assembly.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present increase of capital, are estimated at two thousand Euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Gustave Stoffel, licencié en administration et gestion, demeurant à Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire du conseil d'administration de V-LUX S.A., une société anonyme luxembourgeoise ayant son siège social au 21, rue de Nassau, L-2212 Luxembourg (la «Société»), inscrite au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg, Section B numéro 114.032, en vertu d'une résolution incluse dans une réunion du Conseil d'Administration de la société relatée ci-après.

Le comparant, agissant en sa capacité, a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes:

1.- La Société a été constituée suivant acte reçu le 8 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 841 du 27 avril 2006.

2.- Le capital souscrit et entièrement libéré de la Société s'élève actuellement à EUR 41.720,- (quarante et un mille sept cent vingt euros), représenté par 4.172 (quatre mille cent soixante-douze) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

3.- Conformément à l'article 6.1. des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) qui sera représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) actions de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le conseil d'administration est, dès la date de constitution, et jusqu'au 8 décembre 2010 compris, autorisé à augmenter le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

4.- Par sa résolution du 12 juin 2006, le Conseil d'Administration a notamment décidé:

- de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants dans la mesure où cela s'avéra nécessaire;

- d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 6.380,- (six mille trois cent quatre-vingts euros), afin de porter le capital social de son montant actuel à EUR 48.100,- (quarante-huit mille cent euros) par l'émission et la création de 638 (six cent trente-huit) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, ces actions nouvelles étant émises moyennant paiement d'une prime d'émission globale de EUR 43.620,- (quarante-trois mille six cent vingt euros).

Ensuite le conseil a décidé d'admettre à la souscription des actions nouvelles un souscripteur repris sur une liste qui restera ci-annexée.

Ce souscripteur, dûment représenté aux présentes, a déclaré souscrire aux actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire, ainsi que la prime d'émission dans son intégralité, de sorte que la société a eu à sa libre et entière disposition la somme totale de EUR 50.000,- (cinquante mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

5.- En conséquence d'une telle augmentation du capital, l'article 5 des statuts de la Société est modifié afin d'avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 48.100,- (quarante-huit mille cent euros), divisé en 4.810 (quatre mille huit cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, entièrement libéré.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ deux mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Stoffel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, vol. 28CS, fol. 88, case 6. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

J. Elvinger.

(073837.3/211/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

V-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 21, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 114.032.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43108 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

J. Elvinger.

(073838.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

NIC SCHILLING ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 116.250,-.

Siège social: L-9749 Fischbach, 3, Kierfechtstrooss.

R. C. Luxembourg B 91.521.

Suite à la décision de l'Administration Communale de Heinerscheid d'appliquer une nouvelle nomenclature des rues, à partir du 1^{er} juillet 2006, le siège social de la société est désormais sis au 3, Kierfechtstrooss, L-9749 Fischbach.

De ce fait l'adresse du gérant a également été modifiée et elle est désormais la suivante:

Nico Schilling, demeurant 3, Kierfechtstrooss, L-9749 Fischbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 13 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06275. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(973660.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 juillet 2006.

BERLYS FASHION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 59.873.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07781, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(075861.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

ENCRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 65.113.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07786, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G A SERVICES

Administrateur

Signature

(075864.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

EAGLE ENERGY GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 34.777.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07787, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G A SERVICES

Administrateur

Signature

(075865.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

SelvaFinance AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 79.355.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 30 juin 2006, les mandats des administrateurs:

- Monsieur Philipp Selva, président, c/o SELVA S.p.A., Via Negrelli 4, I-39100 Bozen, Italie,
- MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., Réviseur d'Entreprises, 6-12, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg, a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Philipp Selva, Président,
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur,
- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour SelvaFinance AG

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS05833. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075915.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

ODILON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 95.958.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07802, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G A SERVICES

Administrateur

Signature

(075877.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

ARMANDO ET ISABEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5231 Sandweiler, 46, rue d'Itzig.
R. C. Luxembourg B 55.843.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08064, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Signature.

(075885.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

ARC CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8282 Kehlen, 2A, rue Gaessel.
R. C. Luxembourg B 46.923.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS08131, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Signature.

(075887.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

BENVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 55.338.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 12 juin 2006, les mandats des administrateurs:

- MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
- Monsieur Robert Hovenier, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

ont été renouvelés pour une période de trois ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009. Veuillez également noter que, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

- COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

- COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg,
- a été renouvelé pour une période de trois ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur,
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur,
- Monsieur Robert Hovenier, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2006

Pour BENVEST S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS05837. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075919.3//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

P.M.C. AGENCE TEXTILE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 96, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 68.914.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08127, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Signature.

(075888.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

LAI FU CIS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 46.193.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07803, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(075927.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

E.B. TRANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Wandhaff-Cap, 7-9, rue d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 38.281.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05255, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(075929.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

KIWINTER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 34.968.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2006, les mandats des administrateurs:

- Madame Monique Juncker, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
 - MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
 - UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
- ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Veillez également noter que, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

- COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

- COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg,
- a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur,
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur,
- Madame Monique Juncker, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

Pour KIWINTER S.A.

M. Juncker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS05869. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075936.3//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

BALU HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 62.450.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 7 mars 2006 a appelé aux fonctions d'administrateur EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Robert Hovenier et de Madame Monique Juncker. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Lors de cette même Assemblée, le mandat de l'administrateur:

- MONTEREY SERVICES S.A.,

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de cet administrateur.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., 6-12, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg,

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur,

- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur,

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour BALU HOLDING S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS05862. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075931.3//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

STRIKE CLUB MANAGEMENT (EUROPE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 99, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 50.024.

Le bilan au 31 janvier 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05263, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(075934.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

FIANCHETTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 112.321.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société FIANCHETTO S.A.
en date du 13 avril 2006*

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- d'accepter les démissions de Messieurs Thierry Fleming, Guy Hornick et Claude Schimtz de leurs postes d'administrateur;

- de désigner en remplacement des administrateurs démissionnaires, Monsieur John Seil, Expert Comptable, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, né le 12 juin 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire et Monsieur Maurizio Tonelli, Ingénieur Financier, né le 12 avril 1955 à Cesona (Italie), demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire qui achèveront leurs mandats.

Pour extrait conforme

M^e P. Bettingen

Notaire

(082397.3/202/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2006.

PONTET INVESTMENT S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 117.910.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the eighteenth day of July.
Before the undersigned Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,
2. T.C.G. GESTION S.A., having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 67.822,

both here represented by Mrs Solange Wolter-Schieres, private employee, residing in Schouweiler,
by virtue of a proxy given in Luxembourg, on July 11, 2006.

Such proxy, after signature ne varietur by the appearing person and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «société anonyme» which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a «société anonyme» under the name of PONTET INVESTMENT S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other manner, in other companies Luxembourg or foreign as well as management, control, the development of these participations. The Company can also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or differently. The Company can acquire, develop, hold investment properties, or property rights and sale some or part of these properties as part of the orderly management of the investment, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties, or property rights, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties, or immovable property rights.

The Company can borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, of bank loan or shareholder's current account, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company can be interested in all transferable securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of placement, in particular actions, obligations, options or warrants, to acquire them by purchase, subscription or any manner, to sell them or exchange them.

It may carry out all industrial, commercial, financial personal or real estate transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or part, with its social object.

It can carry out its object directly or indirectly in proper name or on third's behalf, sole or in association by carrying out all operations likely to support the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, it may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its purpose; it will also be able to hold mandates of administration of other Luxembourg or foreign companies, remunerated or not.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital at incorporation shall be thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) divided into three hundred and ten (310) shares of one hundred Euro (100.- EUR) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder.

The corporation may redeem its Shares whenever the Board of Directors considers this to be in the best interest of the corporation, subject to the terms and conditions it shall determine in accordance with article 49-8 of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies. The Board of Directors may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the corporation as issue premiums on the issue and sale of its Shares, which reserves or paid in surplus

may be used by the Board of Directors to provide for the payment for any Shares which the corporation may redeem in accordance with these Articles of Incorporation.

Shares redeemed by the corporation shall remain in existence but shall not have any voting rights or any right to participate in any dividends declared by the corporation or in any distribution paid upon the liquidation or winding up of the corporation.

The redemption price shall be determined by the Board of Directors, within the limits set out in paragraphs 6 and 7 of article 189 of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a Board of Directors comprising at least three members, whether shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

The office of a director shall be vacated if:

He resigns his office by notice to the corporation; or

He ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director;

He becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally; or

He is removed from office by resolution of the shareholders.

In so far as the law allows, every present or former director of the corporation shall be indemnified out of the assets of the corporation against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a director.

Art. 7. The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting; provided that all actions approved by the Directors at any such meeting will be reduced to writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the corporation.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to purchase securities, receivables and other assets of any type, to issue bonds and debentures, to enter into loans, to create security interests over the assets of the corporation and to enter into interest rate and currency exchange agreements, provided that such actions have been authorised by unanimous consent of the directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the Board of Directors unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the first Monday of March at noon and for the first time in the year 2007.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2006.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the corporation.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, one hundred and fifty-five shares	155
2. T.C.G. GESTION S.A., prenamed, one hundred and fifty-five shares	155
Total: three hundred and ten shares	310

All these shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash so that the amount of EUR 31,000.- is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately two thousand Euro.

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).

2. The following are appointed directors:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed;

- T.C.G. GESTION S.A., prenamed;

- CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 81.525.

3. Has been appointed statutory auditor:

C.A.S. SERVICES S.A., having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 68.168.

4. The directors' and auditor's terms of office will expire after the annual meeting of shareholders to be held in the year 2011.

5. The registered office of the corporation is established at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mersch, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

2. T.C.G. GESTION S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 67.822,

les deux ici représentées par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler, en vertu de deux procurations sous seing privé établies le 11 juillet 2006.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de PONTET INVESTMENT S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La Société peut acquérir et vendre des biens immobiliers, ou des droits immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, ou des droits immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, ou de droits immobiliers.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La Société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales. Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la Société.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration, conformément aux alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

Il démissionne de son poste avec préavis à la société; ou

Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur; ou

Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers; ou
Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquérir des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs. Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le première lundi du mois de mai à 12.00 heures, et pour la première fois en 2007.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2006.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
2. T.C.G. GESTION S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix	310

Toutes les actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de EUR 31.000,- se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée;
 - T.C.G. GESTION S.A., préqualifiée;
 - CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 81.525.
3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - C.A.S. SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 68.168.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.
5. Le siège social de la société est fixé à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Wolter-Schieres, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 20 juillet 2006, vol. 437, fol. 68, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 juillet 2006.

H. Hellinckx.

(075568.3/242/345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

PERTINEO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue J.-P. Brasseur.

R. C. Luxembourg B 99.872.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 25 avril 2006

Résolutions

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de ratifier les résolutions suivantes:

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'assemblée générale décide de révoquer Monsieur Gilles Bouneou de son poste d'administrateur.
2. L'assemblée générale décide de nommer en remplacement Maître Gérard d'Albo, demeurant professionnellement au 4, Place de l'Eglise F-92500 Reuil-Malmaison, jusqu'à l'Assemblée Générale à tenir en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06353. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075991.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

SOCIETE D'EXPLOITATION FERROVIAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 64.200.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05259, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(075937.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE TRADING DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 65.528.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 juillet 2006

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg de son poste d'administrateur et ce, avec effet rétroactif au 15 juin 2006 et nomme en remplacement Monsieur Pieter van Nugteren, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 12 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07171. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075940.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

ONETEX Ltd, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 79.641.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05265, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(075941.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

SOCIETE INTERNATIONALE DE RESTAURATION ROUTIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 70.638.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05344, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(075978.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

BABAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 11.855.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05376, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(075983.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

GRAVEY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 20.899.

Le bilan au 31 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS09093, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Signature.

(076037.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

CCP II DÜSSELDORF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 116.949.

In the year two thousand and six, on the third day of July.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of CCP II DÜSSELDORF, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, incorporated by a notarial deed enacted on the 24th day of May 2006, registered at the Luxembourg trade register section B number 116.949, not yet published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mr Mustafa Nezar, lawyer, residing in Russange (F).

The chairman appoints as secretary Ms Maggy Strauss, employee, residing in Garnich.

The meeting elects as scrutineer Ms Sonia Almeida, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole partner present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda of which the partners have been informed beforehand.

III.- That the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Increase of the corporate capital by an amount of EUR 4,997,500.- (four million nine hundred ninety-seven thousand five hundred Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 5,010,000.- (five million and ten thousand Euro) by the issue of 199,900 (one hundred ninety-nine thousand nine hundred) shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

2. Subscription and full payment of the new shares by a contribution in cash of a total amount of EUR 4,997,500.- (four million nine hundred ninety-seven thousand five hundred Euro).

3. Amendment of article six of the articles of association of the Company in accordance with the above.

4. Amendment of article seven of the articles of association of the Company in order to restrict the transferability of the shares.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the corporate capital by an amount of EUR 4,997,500.- (four million nine hundred ninety-seven thousand five hundred Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 5,010,000.- (five million ten thousand Euro) by the issue of 199,900 (one hundred ninety-nine thousand nine hundred) shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

Second resolution

The meeting resolves to admit the subscription of the 199,900 (one hundred ninety-nine thousand nine hundred) shares by the sole partner, CURZON CAPITAL PARTNERS II, S.à r.l., a limited liability company, incorporated and ex-

isting under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 109.476.

Subscription - Payment

Thereupon intervenes CURZON CAPITAL PARTNERS II, S.à r.l., pre-named subscriber, represented by Ms Sonia Almeida, prenamed, by virtue of a proxy given on July 3, 2006,

which declared to subscribe to 199,900 (one hundred ninety-nine thousand nine hundred) shares and to fully pay them up by a contribution in cash, so that from now on the Company has the free and entire disposal of the amount of EUR 4,997,500.- (four million nine hundred ninety-seven thousand five hundred Euro), the evidence of which has been given to the undersigned notary.

Third resolution

In view of the above resolutions, the meeting resolves to amend article six of the articles of association to read as follows:

«**Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 5,010,000.- (five million ten thousand Euro) represented by 200,400 (two hundred thousand four hundred) shares, with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.»

Fourth resolution

The meeting resolves to restrict the transferability of the shares and therefore decides to amend article seven of the articles of association in order to read as follows:

«**Art. 7.** The shares may only be transferred, as applicable on a valuation day (hereafter referred to as «Valuation Day» and being, for the purposes of this clause, the last day that banks are open for business in London of each calendar month), provided that, for the avoidance of doubt, the entering into by the Shareholder of an agreement on a date other than a Valuation Day providing for such transfer to occur on a Valuation Day shall not be in breach of such restriction and provided further that (a) such restriction shall not apply where the Company holds less than four real estate assets directly or indirectly and (b) such restriction shall not apply to any transfer resulting from the enforcement of security by a creditor of the Company or a creditor of the Shareholder in the company. The company shall determine and notify to the Shareholder of its equity gains (Aktiengewinn) on any Valuation Day.

Only shareholders that are institutional investors (being investors that are not natural persons) shall be allowed to invest, hold or be the beneficial owner of a share in the Company.

Partnerships shall not be allowed to invest, hold or be the beneficial owner of a share in the Company, unless the company confirms in writing that it does not object to such participation of a partnership.

There shall be no more than 30 institutional investors (being investors that are not natural persons) investing, holding or being the beneficial owner of a share in the Company at any one time.

Share may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarters of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on commercial companies.

The Shares are indivisible with regard to the company, which admit only one owner for each of them.»

There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately fifty-four thousand Euro.

There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le trois juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Se tient une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée CCP II DÜSSEL-DORF, S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, constituée suivant acte notarié reçu le 24 mai 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 116.949, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant à Russange (F).

Le président désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sonia Almeida, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 4.997.500,- (quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 5.010.000,- (cinq millions dix mille euros) par l'émission de 199.900 (cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

2. Souscription et paiement des nouvelles parts par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 4.997.500,- (quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents euros).

3. Modification de l'article six des statuts conformément à ce qui précède.

4. Modification de l'article sept des statuts donnant plus de restrictions quant à la transférabilité des parts sociales
Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 4.997.500,- (quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 5.010.000,- (cinq millions dix mille euros) par l'émission de 199.900 (cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre la souscription des 199.900 (cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents) parts sociales par l'associé unique, CURZON CAPITAL PARTNERS II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 109.746.

Souscription - Paiement

Intervient ensuite CURZON CAPITAL PARTNERS II, S.à r.l., souscripteur prédésigné, ici représentée par Madame Sonia Almeida, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 juillet 2006,

qui a déclaré souscrire à 199.900 (cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents) parts sociales, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 4.997.500,- (quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents euros), telle que la preuve en a été apportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

Au regard des résolutions qui précèdent l'assemblée décide de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 5.010.000,- (cinq millions dix mille euros), représenté par 200.400 (deux cent mille quatre cents) parts sociales d'une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de restreindre la clause de transférabilité des parts sociales et en conséquence décide de modifier l'article sept des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 7.** Les parts sociales ne pourront être transférées, en l'occurrence au jour de l'évaluation (ci-après dénommé «Jour d'Evaluation») et correspondant, pour les besoins de cet article, au dernier jour d'ouverture des banques londonniennes du mois calendaire) aux seules conditions, dans le souci d'ôter un quelconque doute, que (i) la conclusion d'un accord par l'Associé à une date autre qu'un Jour d'Evaluation, prévoyant qu'un tel transfert soit exécuté au Jour d'Evaluation, ne contrevient nullement à une telle restriction et que (ii) (a) une telle restriction ne s'applique pas aux cas où la Société détient directement ou indirectement moins de quatre bien immobiliers et (b) une telle restriction ne s'applique à un quelconque transfert dérivé du recouvrement d'une valeur par un créancier de la Société ou un créancier de l'Associé de la Société. A chaque Jour d'Evaluation, la Société déterminera le bénéfice par part sociale (Aktiengewinn) qui sera communiqué à l'Associé.

Seuls les investisseurs institutionnels (à savoir des personnes morales) sont autorisés à rejoindre l'actionariat et donc à procéder à des placements, être détenteurs ou exercer un usufruit sur une part émise par la Société.

Les partenariats n'ont pas qualité à procéder à des placements, à être détenteurs ou exercer un usufruit sur une part sociale émise par la Société, sauf confirmation écrite, par la Société, qu'elle ne soulève aucune objection à la participation d'un partenariat.

Le nombre des investisseurs institutionnels (à savoir des personnes morales) titulaires de placements, détenteurs ou usufruitiers d'une part sociale émise par la Société est, à tout moment, limité à trente.

Les donations-partages au bénéfice de personnes étrangères à l'actionariat ne sont pas autorisées, sauf accord préalable des membres de l'assemblée générale représentant au moins les trois quarts de l'actif social.

Par ailleurs, référence est faite aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

La Société entérine le caractère indivisible de ses parts sociales et ne leur reconnaît qu'un propriétaire unique.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa contribution, s'élève à environ cinquante-quatre mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Nezar, M. Strauss, S. Almeida, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, vol. 154S, fol. 40, case 12. – Reçu 49.975 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

G. Lecuit.

(073274.3/220/179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

CCP II DÜSSELDORF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 116.949.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

G. Lecuit.

(073276.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

HELPAK S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 31.190.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS09094, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Signatures.

(076039.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

SOCIETE FINANCIERE D'OCTOBRE, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 35.865.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS09095, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

FIDUPAR

Signature

(076040.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

GE HOLDINGS LUXEMBOURG & Co, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 56.198.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS05024, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2006.

Signature

mandataire

(076050.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

VIVALUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 25.940.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS09096, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Signatures.

(076043.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

COMPAGNIE GENERALE DE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 6.123.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS08039, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Signature.

(076064.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

QUILVEST EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 36.012.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS08042, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Signature.

(076067.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

OCM CINEPLEX GALAXY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 102.995.

In the year two thousand and six, on the twenty-second of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Has appeared:

OCM CINEMA HOLDINGS, LLC, a limited liability company organised under the laws of Delaware, United States, having its registered office at 333 South Grand Avenue, 28th Floor, Los Angeles, California 90071, United States of America (the «Sole Shareholder»), hereby represented by Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, acting as the Sole Shareholder of OCM CINEPLEX GALAXY, S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 102.995 and incorporated pursuant to a deed dated 27th July 2004, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1184 dated 20th November 2004 (page 56804) (the «Company»).

The articles of incorporation of the Company have not been amended since the incorporation of the Company (the «Articles»).

The Sole Shareholder hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the Articles of the Company:

Resolutions

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 714,175 (seven hundred fourteen thousand one hundred seventy-five Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 726,675 (seven hundred twenty-six thousand six hundred seventy-five Euro) by creating and issuing 28,567 (twenty-eight thousand five hundred sixty-seven) new shares having the same rights and obligations as the existing ones and having a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, by way of contribution in cash.

Subscription and payment

The Sole Shareholder declares to subscribe to the ownership of the 28,567 (twenty-eight thousand five hundred sixty-seven) new shares of EUR 25 (twenty-five Euro) each, for a total amount of EUR 714,175 (seven hundred fourteen thousand one hundred seventy-five Euro), which have been fully paid up by contribution in cash, therefore the amount of EUR 714,175 (seven hundred fourteen thousand one hundred seventy-five Euro), is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the decisions taken under the preceding resolution and which shall read as follows:

«5.1 The capital is fixed at EUR 726,675 (seven hundred twenty-six thousand six hundred seventy-five Euro) represented by 29,067 (twenty-nine thousand sixty-seven (the «Shares»)) of EUR 25 (twenty-five Euro) each. The holders of Shares are together referred to as the «Shareholders».»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately thirteen thousand Euro (EUR 13,000).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

OCM CINEMA HOLDINGS LLC, une société à responsabilité limitée constituée sous le droit du Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social 333, South Grand Avenue, 28th Floor, Los Angeles, California 900071, Etats-Unis d'Amérique (l'«Associé Unique»), ici représentée par Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

L'Associé Unique, agissant en qualité d'associé unique de OCM CINEPLEX GALAXY, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 102.995, et constituée sous le droit luxembourgeois en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger, demeurant à Luxembourg, le 27 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1184 du 20 novembre 2004 (page 56804) (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société (les «Statuts»).

L'Associé Unique adopte ici les résolutions suivantes, conformément aux dispositions de l'article 13 des Statuts de la Société:

Résolutions

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 714.175 (sept cent quatorze mille cent soixante-quinze euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) à un montant de EUR 726.675 (sept cent vingt-six mille six cent soixante-quinze euros) par la création et l'émission de 28.567 (vingt-huit mille cinq cent soixante-sept) nouvelles parts sociales ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes et ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, par apport en numéraire.

Souscription et libération

L'Associé Unique déclare souscrire les 28.567 (vingt-huit mille cinq cent soixante-sept) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, pour un montant total de EUR 714.175 (sept cent quatorze mille cent soixante-quinze euros), lesquelles ont été entièrement libérées moyennant apport en numéraire, de sorte que la somme de EUR 714.175 (sept cent quatorze mille cent soixante-quinze euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société afin de refléter les décisions prises dans la résolution précédente, lequel sera rédigé comme suit:

«5.1 Le capital est fixé à EUR 726.675 (sept cent vingt-six mille six cent soixante-quinze euros) représenté par 29.067 (vingt-neuf mille soixante-sept) parts sociales (les «Parts Sociales») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, est évalué à environ treize mille euros (EUR 13.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, dont le notaire connaît le nom de famille, prénom, état civil et domicile, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, vol. 28CS, fol. 64, case 8. – Reçu 7.141,75 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2006.

J. Elvinger.

(073835.3/211/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

OCM CINEPLEX GALAXY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 102.995.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 42797 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

J. Elvinger.

(073836.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Q.E.I.C., QILVEST EUROPEAN INVESTMENT CORP., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 20.089.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS08046, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Signature.

(076070.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

PAN EUROPEAN DISTRIBUTION, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 37.558.

Les comptes annuels au 30 novembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS08047, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Signature.

(076072.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

ELACO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 12.996.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT01168, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour ELACO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

(081561.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

BELLE ROSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 81.380.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BS08865, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Signature.

(076098.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

BELLE ROSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 81.380.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BS08864, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Signature.

(076096.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

BELLE ROSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 81.380.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BS08861, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Signature.

(076092.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

BELLE ROSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 81.380.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BS08860, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Signature.

(076094.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

FIDUCIAIRES REUNIES LUXEMBOURGEOISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9645 Derenbach, Maison 91.
R. C. Luxembourg B 95.911.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue au siège le 18 juillet 2006 à 21 heures

L'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme FIDUCIAIRES REUNIES LUXEMBOURGEOISES procède aux modifications suivantes:

L'assemblée accepte la démission de Madame Barbier Nicole de ses fonctions d'administrateur dès ce jour.

L'assemblée accepte la nomination en qualité d'administrateur de:

1. Monsieur Jean Pierre Pierrard né à Libramont (Belgique) le 20 juillet 1970, domicilié rue du Progrès 11, B-6880 Bertrix. Son mandat prend cours à partir de ce jour pour une durée de 6 ans et sera exercé à titre gratuit.

Pour extrait conforme

FIDUCIAIRES REUNIES LUXEMBOURGEOISES S.A.

M. Blanjean

Enregistré à Diekirch, le 20 juillet 2006, réf. DSO-BS00193. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(971822.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 juillet 2006.

MEIGERHORN PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 117.988.

 —
STATUTES

In the year two thousand and six, on the fourth day of July.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LDV MANAGEMENT II MEIGERHORN S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duché of Luxembourg, having its registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under number B 115.978,

here represented by Mrs Catherine Martougin, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of MEIGERHORN PROPERTIES, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

In the event that the manager or, in case of several managers, the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad by resolution of the manager(s) until cessation of these abnormal circumstances, such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share

capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager or, in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner or, as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the sole signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 22. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by LDV MANAGEMENT II MEIGERHORN S.C.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2006.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 1,250.- EUR.

General meeting of partners

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
2. LDV MANAGEMENT II, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg and registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg, under the number B 106.593, is appointed sole manager of the Company for an indefinite period.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation, on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatre juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LDV MANAGEMENT II MEIGERHORN S.C.A., société en commandite par actions, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 115.978,

ici représentée par Madame Catherine Martougin, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de MEIGERHORN PROPERTIES, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

Au cas où le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la seule signature d'un gérant.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration, en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par LDV MANAGEMENT II MEIGERHORN S.C.A., prénommée.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.250,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et, aussitôt, l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
2. LDV MANAGEMENT II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 106.593, est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Martougin, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 7 juillet 2006, vol. 437, fol. 51, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 juillet 2006.

H. Hellinckx.

(077780.3/242/346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

ACADI CADO AND PRINTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 4, rue Sigismond.

R. C. Luxembourg B 36.748.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BS08859, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

M. Ettinger

Gérant

(076186.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

85146

BOSCOLO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 62, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 72.920.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale statutaire tenue en date du 21 juin 2006 que:

Délibérations

L'Assemblée renouvelle les mandats des Administrateurs ainsi que du Commissaire aux comptes pour un terme allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2012 comme suit:

Administrateur A

- Madame Cristina Pittarello, Accounting manager, demeurant professionnellement au 8, avenue de Verdun, F-06000 Nice;

Administrateurs B

- Monsieur Thierry Blin, Directeur financier, demeurant professionnellement au 8, avenue de Verdun, F-06000 Nice;
- Monsieur Roeland Paul Pels, Administrateur de société, demeurant professionnellement au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Commissaire aux comptes

- ELITIUS & ASSOCIES S.A., avec siège social au 32, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivrée. sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09355. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076103.3//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

BOSCOLO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 62, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 72.920.

—
Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2005, ainsi que l'affectation du résultat, enregistrés à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09356, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour la société

Le Conseil d'Administration

Signatures

(076105.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

NILE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 118.869.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-fifth of August.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Mr Ferdinand Hein, manager, born on January 10, 1968 in Luxembourg, residing in L-8020 Strassen, 6, rue de la Liberté,

here represented by Ms Cindy Reiners, private employee, with professional address at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on August 21, 2006.

2) Mr Pierre Thein, manager, born on June 27, 1967 in Luxembourg, residing in L-5353 Oetrange, 2, rue de Bous, here represented by Ms Cindy Reiners, private employee, with professional address at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on August 21, 2006.

Such proxies, after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting through their mandatory, have decided to form amongst themselves a limited liability company (société anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation.

Art. 1. There is hereby formed a limited liability company under the name of NILE S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The Company's object is to render administrative services on behalf of companies of the group to which belongs the Company.

In particular, the company may render the following services: central organization, secretary's services, centralisation of the accountings and of the financial administration, data dealing, internal control functions, consolidation of accounts as well as any other services directly or indirectly linked to the above mentioned activities.

The Company's object is also, as well in Luxembourg as abroad, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The corporate capital is set at one hundred thousand euro (EUR 100,000.-), divided into one thousand (1,000) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Art. 4. The shares shall be registered or bearer shares, at the option of the shareholders.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

Art. 5. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case, such a decision must be ratified by the next General Meeting.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company.

All matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present in person, or are represented by a proxy given to another Director, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

Any Director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions signed by all Directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Unless specifically forbidden by law or otherwise provided from time to time by the Board of Directors, all notices, proxies, minutes, records and documents of whatsoever nature that may be required or used under or in connection with the company, its management and organisation and these statutes may be produced, delivered and stored in electronic form, with or without signature as appropriate.

In case of urgency, Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has the casting vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to the previous authorization of the General Meeting.

The Company is either bound by the joint signatures of any two Directors or by the sole signature of the managing director.

Art. 7. The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 8. The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

Art. 9. The Annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the third Friday in the month of June at 11.00 a.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 10. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices. The Board of Directors may decide that the shareholders wishing to attend the General Meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 11. The General Meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company. It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

Art. 12. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies the Board of Directors is authorized to distribute interim dividends.

Art. 13. The amended law of August 10, 1915 on commercial companies shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

Transitory provisions

- 1) The first financial year shall begin today and end on December 31, 2006.
- 2) The first annual general meeting shall take place in 2007.

Subscription and Payment

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) Mr Ferdinand Hein, prenamed, nine hundred and ninety-nine shares	999
2) Mr Pierre Thein, prenamed, one share	1
Total: one thousand shares	<u>1,000</u>

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly bears witness to it.

Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on Commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation have been estimated at about three thousand and two hundred euro (EUR 3,200.-).

Constitutive meeting

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of Directors is set at three and that of the Auditors at one.
- 2) The following have been appointed Directors:
 - a) Mr Guy Ludovissy, attorney at law, born on July 9, 1964 in Luxembourg, with professional address at 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg,
 - b) Mr Ferdinand Hein, manager, born on January 10, 1968 in Luxembourg, residing in L-8020 Strassen, 6, rue de la Liberté,
 - c) Mr Pierre Thein, manager, born on June 27, 1967 in Luxembourg, residing in L-5353 Oetrange, 2, rue de Bous.
- 3) The following has been appointed Auditor:
Mr Jean Reuter, chartered accountant, born on July 17, 1941, in Luxembourg, with professional address at 3, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg/Strassen.
- 4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2011.
- 5) The Company shall have its registered office at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

6) In conformity with Article 6 of the Articles of Incorporation and Article 60 of the law of 10 August 1915 as amended, the general meeting authorizes the Board of Directors to appoint from its members one or several managing-director(s), who each individually, may validly bind the Company by his(their) sole signature.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing parties, said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Ferdinand Hein, gérant, né le 10 janvier 1968 à Luxembourg, demeurant à 6, rue de la Liberté, L-8020 Strassen,

ici représenté par Mademoiselle Cindy Reiners, employée privée, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 août 2006.

2) Monsieur Pierre Thein, gérant, né le 27 juin 1967 à Luxembourg, demeurant à L-5353 Oetrange, 2, rue de Bous, ici représenté par Mademoiselle Cindy Reiners, employée privée, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 août 2006.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de NILE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prestation de services administratifs pour compte de sociétés faisant partie, respectivement en relation avec le groupe auquel la Société appartient.

La Société pourra notamment fournir les services suivants: organisation centrale, service de secrétariat, centralisation de la comptabilité et de l'administration financière, traitement de données, fonction de contrôle interne, consolidation des comptes ainsi que tous autres services liés directement ou indirectement aux activités spécifiées ci-dessus.

La Société a également pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme Société de Participations Financières.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement ou l'extension de son entreprise.

Art. 3. Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat accordé aux administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut la présence de la personne à cette réunion.

Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

A moins que la loi ne l'interdise spécialement ou qu'il n'en soit disposé autrement de temps en temps par le Conseil d'Administration, toutes les convocations, procurations, minutes, comptes rendus et documents de quelque nature qu'ils soient requis ou utilisés en relation avec la société, son administration et organisation et les présents statuts pourront être produits, délivrés et conservés sous la forme électronique avec ou sans signature.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juin à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2007.

Souscription et Libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) Monsieur Ferdinand Hein, préqualifié, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	999
2) Monsieur Pierre Thein, préqualifié, une action	1
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de cent mille euros (EUR 100.000,-) est désormais à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de trois mille deux cents euros (EUR 3.200,-).

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Guy Ludovissy, avocat à la Cour, né le 9 juillet 1964 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg,
 - b) Monsieur Ferdinand Hein, gérant, né le 10 janvier 1968 à Luxembourg, demeurant à 6, rue de la Liberté, L-8020 Strassen,
 - c) Monsieur Pierre Thein, gérant, né le 27 juin 1967 à Luxembourg, demeurant à L-5353 Oetrange, 2, rue de Bous.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:
Monsieur Jean Reuter, expert-comptable, né le 17 juillet 1941 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 3, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg/Strassen.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.
- 5) Le siège de la Société est fixé au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 6) Conformément à l'article 6 des statuts et à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté d'élire en son sein un ou plusieurs administrateurs-délégués qui, chacun individuellement, auront tous pouvoirs pour engager la Société par leur seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Reiners, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, vol. 155S, fol. 23, case 11. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

A. Schwachtgen.

(094925.3/230/300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

FACARA, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 43.839.

L'an deux mille six, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FACARA, ayant son siège social à Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 43.839, constituée suivant acte notarié en date du 15 avril 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 351 du 3 août 1993. Les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 21 août 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 259 du 11 mars 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Michelle Delfosse, ingénieur civil, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Jacques Bernard, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie Gautier, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de la date statutaire de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire pour la fixer au quatrième mercredi du mois d'avril à 14 heures;
2. Disposition transitoire pour l'exercice en cours;
3. Adaptation des statuts en conséquence;
4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le quatrième mercredi du mois d'avril à 14 heures.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 15 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 15. (premier alinéa). «L'Assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième mercredi du mois d'avril à 14 heures.»

L'assemblée générale annuelle aura lieu à cette date pour la première fois en 2007.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. Delfosse, J.-J. Bernard, N. Gautier, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 juillet 2006, vol. 905, fol. 54, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 juillet 2006.

J.-J. Wagner.

(075239.2/239/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

FACARA, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 43.839.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 juillet 2006.

J.-J. Wagner.

(075240.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.
